Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne (DSDEN 53)

Voyage scolaire dans le cadre d'un Appariement

Pays soumis à visa Second Degré . Etablissement : . Classe : . ALLER (jour et heure du départ de l'établissement) : . RETOUR (jour et heure du retour à l'établissement) : . Mode de transport : Nom du transporteur : Tél.: I - Destination: PAYS: VILLE: Désignation de l'établissement étranger et adresse complète : N° et date d'homologation de l'appariement : II - Encadrement (2 enseignants minimum par séjour) : - Nombre d'élèves participant au voyage : - Nombre d'accompagnateurs : 1) Education : (ordres de services ci-joints pour signature) 2) Hors éducation: III - Programme et évaluation projetée : IV - Mode de financement : - Participation par famille : - Participation de la commune : - Autres : Signature du chef d'établissement Avis de M. le Ministre des affaires étrangères A , le Décision du directeur académique ☐ Le voyage est accordé ☐ Le voyage n'est pas accordé Raisons du refus ou réserves éventuelles : LAVAL, le